

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie ou au Japon*  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT A LAFARGEHOLCIM LTD ET LAFARGE S.A.

## Clarification relative au régime fiscal des titulaires de PEA dans le cadre du retrait obligatoire

Il est rappelé aux porteurs d'actions Lafarge détenues dans le cadre d'un PEA que l'apport de leurs actions Lafarge à l'Option d'Echange entraînera la clôture de leur PEA, avec des conséquences qui dépendront de la date d'ouverture du PEA.

A la section 2.8 de la note d'information conjointe aux sociétés LafargeHolcim Ltd et Lafarge S.A. du 29 septembre 2015, les références aux termes « un retrait du PEA » doivent être lues comme références à « une clôture du PEA ».

La note d'information relative au retrait obligatoire portant sur les actions de la société Lafarge S.A. initié par la société LafargeHolcim Ltd visée par l'Autorité des marchés financiers le 29 septembre 2015 sous le numéro 15-507 ainsi que un erratum daté du 7 octobre 2015 sont disponibles sur les sites internet respectifs de LafargeHolcim Ltd ([www.lafargeholcim.com](http://www.lafargeholcim.com)) et Lafarge S.A. ([www.lafarge.co](http://www.lafarge.co)). La note d'information est également disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Contacts

Relations Presse : [media@lafargeholcim.com](mailto:media@lafargeholcim.com)

Zurich: +41 (0) 58 858 87 10

Paris: +33 (0) 1 44 34 11 70

Relations Investisseurs : [investor.relations@lafargeholcim.com](mailto:investor.relations@lafargeholcim.com)

Zurich: +41 (0) 58 858 87 87

Paris: +33 (0) 1 44 34 92 00

## Avertissement

Le présent communiqué de presse conjoint a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué de presse, l'Option d'Echange, l'exercice de l'Option d'Echange et l'échange des actions Lafarge S.A. éligibles à l'Option d'Echange contre des actions LafargeHolcim Ltd peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Option d'Echange ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Option d'Echange, l'exercice de l'Option d'Echange ou l'échange des actions Lafarge S.A. éligibles à l'Option d'Echange contre des actions LafargeHolcim Ltd feraient l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué de presse conjoint sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Lafarge S.A. et LafargeHolcim Ltd déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.